



Association n° 0294920089  
des Pêcheurs Plaisanciers  
Pointe de Trevignon  
29910 TREGUNC

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**Ass. des Pêcheurs Plaisanciers de TREVIGNON**  
**Le vendredi 25 mars 2022 à 17h 00**  
**A KERSIDAN « salle côté mer »**

**Compte rendu :**

17 H 05- accueil et émargement sur la feuille de présence :  
24 personnes sont présentes - 13 pouvoirs attribués et 1 personne excusée  
Soit : 37 votants sur 52 adhérents

**Déroulement suivant l'ordre du jour de la convocation à l'assemblée générale**

17 H 10 – Mr le président Marcel HERVE ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les adhérents présents et remercie le bureau et le conseil d'administration de la bonne entente du groupe

Merci à tous,

Le président souhaite une bonne participation aux activités prévues cette année, les 2 années de covid ont désorganisé toutes nos activités et la poissonnade.

Le président rappelle qu'il participe à différents postes depuis 2006 à l'association.

Il souhaite laisser le poste de président à une nouvelle équipe, tous en restant actif auprès du conseil d'administratif ;

Merci encore à toutes et tous pour votre bienveillance.

Ensuite l'assemblée aborde le vote des résolutions au fur et à mesure, suivi de l'élection du conseil d'administration du tiers sortant suivant l'ordre du jour de la convocation.

La parole est donnée à la secrétaire Aline HERVE pour faire le compte rendu d'activité de l'année 2020, elle rappelle que ce rapport écrit est à la disposition des adhérents dans la salle. Une année particulière et très calme ne pouvant pas se réunir, les seules activités autorisées mettre les bateaux à l'eau et la sortie, une formation sur les premiers secours le 24/07/21 assisté de la croix rouge, avec un temps médiocre, beaucoup de vent, le nombre de personnes étaient réduit.

La parole est donnée au trésorier Yves BOUDENANT

Il rappelle le nombre d'adhérents cotisants 52

Communique le montant des recettes et des dépenses par poste et présente le bilan de l'association, le bilan est stable « malgré le manque de recette de la poissonnade »

La réserve disponible nous permet de palier à la pandémie

1 classeur de toute la comptabilité, recettes, dépenses, est à la disposition du conseil d'administration sur une table dans la salle.

Le président nous fait part des propositions du conseil pour le maintien du prix de la carte d'adhérents à 20,00 €

La tarification pour les adhérents de la mise à l'eau est de 25 €, sortie des bateaux à 25 € et 90,00 € pour les non adhérents.

Fixation du montant des dons à la station de sauvetage en mer de Trévignon – ass. Céline et Stéphane « enfants malades » et chiens guides d'aveugle de l'ouest pour un montant total de 500 €

Budget alloué pour une sortie amicale de 1 600.00 € pour le Cactuseraie à Guipavas suivie du déjeuner croisière en rade de Brest.

**VOTE :**

- **1<sup>ère</sup> Résolution** : approbation du rapport d'activité  
**Résolution approuvée à l'unanimité - 37 voix pour 37 Votants**
- **2<sup>ème</sup> résolution** : approbation des comptes tels qu'ils vous ont été présentés  
**Résolution approuvée à l'unanimité - 37 voix pour 37 Votants**
- **3<sup>ème</sup> résolution** : l'assemblée donne quitus de gestion au président et membres du conseil - **Résolution approuvée à l'unanimité - 37 voix pour 37 Votants**
- **4<sup>ème</sup> résolution** : l'assemblée accepte le maintien du montant de la carte de membre 2022 à 20 €  
**Résolution approuvée à l'unanimité - 37 voix pour 37 Votants**
- **5<sup>ème</sup> Résolution** : l'assemblée accepte la mise à l'eau des bateaux pour un montant de 25 €, sortie des bateaux à 25.00 € par mouvement et 90 € pour les noms adhérents  
**Résolution approuvée à l'unanimité - 37 voix pour 37 Votants**

Le président propose d'adopter la proposition de dons du conseil d'administration pour la somme totale de 500 € répartie de la façon suivante : 400 € à la SNSM de Trévignon – 50 € Ass ; Céline et Stéphane et 50 € aux chiens guides d'aveugles de l'ouest

**6<sup>ème</sup> résolution** : l'assemblée adopte la proposition de dons de la façon suivante : 400 € à la SNSM de Trévignon – 50 € Ass. Céline et Stéphane et 50 € aux chiens guides d'aveugles de l'ouest

**Résolution approuvée à l'unanimité – par 37 voix pour 37 Votants**

**7<sup>ème</sup> résolution** : l'assemblée propose un budget pour la sortie amicale de 1 600.00 € - pour le Cactuseraie à Guipavas et déjeuner croisière en rade de Brest\*

**Résolution approuvée à l'unanimité – par 37 voix pour 37 votants**

**Election des membres du conseil d'administration**

**Les membres du conseil actuel sont au nombre de 14**

**Membres du 1/3 sortants et se représentant au conseil :**

**Sont : CARDUNER Daniel – HERVE Aline – HERVE Marcel – MAO Denis – BRINQUIN Honoré**

### **8<sup>ème</sup> Résolution : Election du tier sortant**

**Sont : CADUNER Daniel – HERVE Aline – HERVE Marcel – MAO Denis –  
BRINQUIN Honoré**

**Sont élues à l'unanimité –37 voies pour 37 votants**

**Les membres du conseil d'administration sont au nombre de 14**

### **Projets d'activités pour l'année 2022**

Les dates de mise à l'eau et sortie des bateaux soient :

- Mise à l'eau des bateaux le Samedi **02 avril 2022 de 8h 15 à 9 h 30**
- Sortie des bateaux le **samedi 29 Octobre 2022 de 8h15 à 9 h 30**
  
- **La date de la poissonnade Vendredi 12 Août 2022 suivant autorisation**  
Soirée de remerciement pour les participants à la poissonnade la date sera fixée avant celle-ci.
  
- **Nous proposons un repas amical à KERSIDAN le samedi 23 avril 2022 à**  
12 H 30 repas et vins compris pour la somme de **20.00 € « cochon grillé »**  
**réservation au plus tard le 15 avril ;**
  
- **La sortie amicale aura lieu le samedi 25 juin 2022 pour un coût de 50.00 € par**  
personne avec un minimum de 30 participants « déjeuner croisière en Rade de Brest.
  
- **Information sur le nouveau règlement du port de Trévignon et fonctionnement.**
- Patrice CORLER responsable du port nous présente le projet du nouveau règlement du port de Trévignon, concernant les nouvelles dimensions des navires, prise en compte à partir de 2022 « les mouillages actuels ne sont pas concernés »
- La façon d'amarrage sur les bouées nouvellement installées ;
- Le point sur les différentes dépenses faites pour le port, ainsi que les recettes. A ce jour recette et dépense son à l'équilibre.
  
- **Courant juillet selon possibilité INITIATION au 1<sup>er</sup> SECOURS et description des différents types de brassières et réglementation.**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant plus de question, fin des débats vers 18 H 45

Le président clôture l'assemblée en remerciant les participants et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

La vente de carte de membre s'effectue sur place « 28 cartes »

**NOTE :** affichage « vente de carte d'adhérent » chez PASCAL  
Bar LE NOROIT

Ou auprès du président ou du trésorier